

juillet 2023

n°1

La **revue** des
propriétaires privés

Parlons Forêts

NOUVELLE-AQUITAINE

Dossier :
La sylviculture
à couvert continu



Sommaire

■ ACTUALITÉ :	3
Elections	
■ FISCALITÉ & AIDES :	4
DEFI et aides régionales	
■ ECONOMIE :	5
Chiffres clés de la forêt de Nouvelle-Aquitaine	
■ DOSSIER TECHNIQUE :	6
Sylviculture à couvert continu	
■ VULGARISATION :	8
La production forestière et les cours d'eau	
■ ENVIRONNEMENT :	9
Fadet des laïches	
■ RISQUES :	10
Le changement climatique	
■ TECHNIQUE :	11
Les vergers à graines	
■ BRÈVES	12

Photo de couverture : Ludivine PAGE ©CNPF

Parlons forêts Nouvelle-Aquitaine



Faîne - Fruit du hêtre
Ludivine PAGE © CNPF



La revue régionale des CNPF devient «Parlons Forêts».

Nous sommes heureux de vous présenter notre premier numéro.

ÉDITORIAL

Une mandature aux multiples enjeux

La fin de ce premier semestre 2023 a été marquée par la promulgation de la Loi sur la prévention des incendies. Le CNPF a largement contribué à ces travaux aux côtés des représentants de notre filière et des parlementaires afin d'améliorer la prévention et la protection des forêts et faire valoir l'importance stratégique des principes de gestion durable des forêts privées. Cette loi va entraîner de nouveaux défis pour le CNPF Nouvelle-Aquitaine, notamment l'abaissement du seuil pour lequel le PSG devient une obligation: de 25 à 20 ha. Notre CNPF est particulièrement concerné puisque la Nouvelle-Aquitaine représente aujourd'hui 38 % des surfaces sous DGD.

Cette période a aussi été marquée par de nombreuses publications et manifestations mettant en cause des opérateurs, des chantiers forestiers, des essences et des modes de sylviculture. Le rôle premier du CNPF dans ce contexte est d'apporter des éléments techniques pour les propriétaires forestiers, les décideurs et les citoyens permettant de replacer le débat sur un plan plus factuel. À ce sujet le CNPF Nouvelle-Aquitaine vient de publier une brochure sur le changement climatique et la forêt qui permet de caractériser les enjeux précis auxquels ont à faire face les différents massifs forestiers régionaux. Elle vous est présentée dans ce numéro.



Vous trouverez également dans ce numéro un article sur les vergers à graines, investissements de long terme indispensables au renouvellement d'une partie des forêts.

Au sein du panel des différents modes de gestion, la sylviculture à couvert continu reçoit un écho médiatique important. Afin de faire le point sur cette technique, sur ces enjeux et les conditions dans lesquelles elle peut s'appliquer, le CNPF Nouvelle-Aquitaine a souhaité étendre à toute la région le travail engagé il y a plusieurs années en Limousin. Voici quelques exemples de la diversité des travaux de nos équipes.

Pour conclure, je souhaite remercier toutes nos équipes et tous nos conseillers de centre, élus depuis le premier trimestre avec qui nous démarrons, pleins de dynamisme, cette nouvelle mandature dans une ambiance très constructive.

Bruno LAFON

Président du CNPF Nouvelle-Aquitaine

Élections 2023 : renouvellement des conseillers



Les prochains conseils de Centre :

28 septembre

14 décembre

Un bilan est disponible sur notre site Internet après chaque conseil de Centre.

Le CNPF Nouvelle-Aquitaine a renouvelé ses conseillers de Centre. Dans un premier temps, les conseillers des collèges départementaux ont été élus les 8 et 9 février pour un mandat de 6 ans par les propriétaires de plus de 4 ha et les propriétaires titulaires d'un document de gestion durable de la région Nouvelle-Aquitaine. Dans un second temps, les syndicats de la région ont désigné les Conseillers de Centre du collège régional le 9 mars.

Le rôle des conseillers

Les propriétaires élus représentent l'établissement au sein de nombreuses commissions officielles traitant de la politique forestière, de l'aménagement du territoire, de la gestion de la faune sauvage, de l'environnement, du paysage, etc.

Ils ont également pour mission d'agréer et d'orienter les documents de gestion durable des forêts privées. Ces derniers acceptent de consacrer du temps pour faire entendre la voix des forestiers, et les enjeux de la forêt privée. Ils représentent les intérêts de celle-ci dans de nombreuses instances locales.

Cinq d'entre eux ont été élus administrateurs du Centre National de la Propriété Forestière, où ils représentent la région Nouvelle-Aquitaine.

Le bureau du CNPF Nouvelle-Aquitaine a été réélu le 31 mars lors du premier Conseil de Centre. Sa composition est détaillée ci-contre.

Les résultats de toutes les élections sont disponibles sur notre site Internet :

nouvelle-aquitaine.cnpf.fr, rubrique «les élus».

ou en scannant le QR code ci-contre :



Les membres du bureau

Les Vice-Présidents ont également été élus. Ils reflètent la «diversité des territoires et des essences de la Nouvelle-Aquitaine.

Président : Bruno LAFON / Suppléant : Nicolas LAFON

Représentant le Douglas

Titulaire : Jean-Patrick PUYGRENIER

Suppléant : Olivier BERTRAND

Représentant les feuillus

Titulaire : Patrick MERCIER

Suppléant : Jean DENIAU

Représentant le peuplier

Titulaire : Philippe FLAMANT

Suppléant : Xavier de COINCY

Représentant le pin maritime

Titulaire : Bertrand VIEILLARD-BARON

Suppléant : Bertrand ROUX de LUZE

Représentant le Massif Adour-Pyrénées

Titulaire : Jacquelin de VAZELHES

Ludivine PAGE
Ingénieure forestière CNPF

Et aussi !



Au niveau national,

Madame Anne-Marie BARREAU a été réélue à la présidence du CNPF lors du Conseil d'administration qui a eu lieu à Paris le 18 avril.

Du nouveau concernant le DEFI

Les Dispositifs d'Encouragement Fiscal à l'Investissement en forêt (DEFI) sont des crédits d'impôts favorisant la gestion durable des forêts privées.

Les principales modifications apportées par la dernière loi de finances sont la généralisation du **crédit d'impôt**, la suppression de toute surface minimale pour accéder au DEFI travaux sous réserve d'un PSG ou RTG, et un DEFI acquisition plus opérationnel en ouvrant le bénéfice plus largement. Enfin, le DEFI contrat de gestion est supprimé. Ces **dispositifs sont applicables cette année et sont à déclarer en 2024** dans le formulaire 2042 RIC1.

La particularité des zones de montagne

En zone de montagne, les montants des acquisitions réalisées les 3 années précédentes pour constituer l'unité de gestion peuvent être pris en compte dans la limite des plafonds.

Et aussi !

Les aides à la sylviculture

Les aides publiques reçues en raison des acquisitions, des travaux forestiers ou en raison de la cotisation d'assurances sont à déduire des bases de calcul du crédit d'impôt. La déduction s'opère avant le plafonnement des dépenses.

Différents types d'aides :

- Aides à la reconstitution et au renouvellement forestier,
- Aide à l'investissement en forêt,
- Aide à la revalorisation des peuplements déperissants ou dégradés,
- Aides au développement de la populiculture de qualité,
- Aide à la protection des forêts contre les incendies.

DEFI	Eligibilité	Conditions	Plafonds annuels	Taux du crédit d'impôt	Conditions engagements du propriétaire
ACQUISITION	Acquisition de forêt	Superficie de l'unité de gestion, après acquisition, comprise entre 4 et 25 ha.	Célibataire : 6 250€ Couple : 12 500 € DEFI travaux : Les dépenses éligibles au-delà du plafond sont reportables sur les 4 exercices suivants (8 ans en cas de sinistre)	25 % du montant des dépenses	Conserver et gérer les biens pendant 15 ans conformément à un DGD (PSG, RTG ou CBPS)
	Acquisition de terrains à boisier	Un primoaccédant est éligible s'il achète entre 4 et 25 ha			Reboiser les terrains dans les 3 ans et les conserver 15 ans en gérant conformément à un DGD (PSG, CBPS, RTG)
	Acquisition de parts de Groupement Forestier				Gérer les biens pendant 15 ans conformément à un DGD (PSG ou RTG). Conserver les parts pendant 8 ans.
	Souscription ou acquisition des parts d'une Société d'Epargne Forestières (SEF)				
TRAVAUX	Travaux d'amélioration payés par le propriétaire : (régénérations, élagages, dessertes, frais de maîtrise d'oeuvre)	Disposer d'un Document de gestion durable (DGD): Plan Simple de Gestion (PSG) ou Règlement Type de Gestion (RTG) au moment des travaux			Conserver et gérer le bien pendant 8 ans conformément à un DGD (PSG ou RTG) Pour les plantations utiliser des plants et graines conformes à l'arrêté MFR
	Travaux d'amélioration payés par un GF ou une SEF (régénérations, élagages, dessertes, frais de maîtrise d'oeuvre)	Le Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) n'ouvre pas droit au DEFI travaux			Conserver les parts pendant 4 ans Lorsque les dépenses sont payées par un GIEFF, en rester membre pendant 4 ans. Pour les plantations, utiliser des plants et graines conformes à l'arrêté MFR*
ASSURANCE	Cotisation assurance (ou fractions de cotisations) couvrant risque tempête ou/et incendie			76 % sur la base d'une cotisation max de 15€/ha	Présenter une attestation d'assurance couvrant le risque tempête ou/et incendie

* Arrêté du 15 janvier 2021 concernant le Matériel Forestier de Reproduction (MFR)



Le détail de ces aides concernant l'éligibilité, les modalités et les montants accordés, peut varier dans le temps. Consultez régulièrement le site web de la Région Nouvelle-Aquitaine, rubrique «Bois et forêt» : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/bois-et-foret> et prenez contact avec nos techniciens.

Pierre BEAUDESSON
Directeur adjoint Limousin CNPF

Les chiffres clés des forêts de Nouvelle-Aquitaine

La plus grande surface boisée de France est située en Nouvelle-Aquitaine.

Les forêts régionales couvrent environ 2,9 millions d'hectares soit 34 % du territoire. Ce taux de boisement est variable selon les départements et les ex-régions. En effet, en Poitou-Charentes le taux de boisement est de 17 %, en Limousin il est de 34 % tandis qu'en Aquitaine il atteint 45 %, dû principalement au département très boisé des Landes.

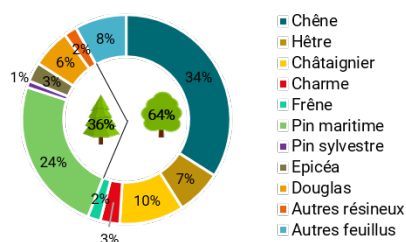
Une forêt essentiellement privée

La forêt de Nouvelle-Aquitaine est détenue à plus de 91 % par des propriétaires privés.

646 000 propriétaires se partagent les 2 608 000 hectares de forêt privée soit une moyenne de 4 hectares.

Une diversité d'essences

De part la diversité des territoires régionaux, les essences forestières présentes sont très variées.



D'après IGN 2017-2021

Le Massif landais, qui couvre plus d'un million d'hectares sur la Gironde, les Landes et la partie Ouest du département du Lot-et-Garonne se compose à 80 % de pin maritime. Cette espèce autochtone, adaptée aux sols sablonneux et acides, y est présente depuis la fin du XIX^{ème} siècle.

La forêt des plateaux du Haut-Limousin, aux deux tiers feuillue, est constituée de chêne de pays, de châtaignier, de hêtre et de charme. On y retrouve également du sapin pectiné, de l'épicéa commun et du douglas.

Les départements de la Vienne, de la Charente, de la Dordogne, des Pyrénées-Atlantiques, mais aussi les zones de plaines du Limousin forment également une forêt à dominance feuillue où s'y développent des chênes de pays, du hêtre et du châtaignier.

Enfin, les plaines alluviales et les bords de cours d'eau de la région sont caractérisés par la culture du peuplier.

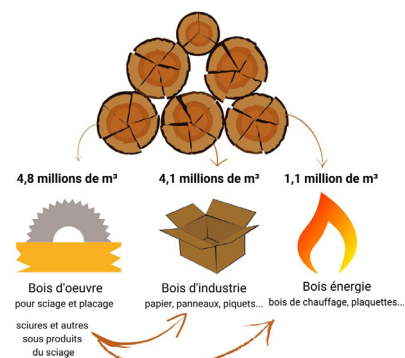
Une forêt engagée dans la gestion durable

38 % de la forêt privée régionale est couverte par un document de gestion agréé : Plan Simple de Gestion, Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles, Règlement Type de Gestion. C'est la garantie que la forêt soit gérée durablement. On préserve sa capacité à satisfaire, actuellement et pour l'avenir, ses fonctions économiques, écologiques et sociales.

Une récolte annuelle de bois importante

En 2019, la récolte commercialisée a représenté plus de 10 millions de m³ de bois. Les résineux ont représenté 83 % de la récolte de bois d'œuvre.

10 millions de m³ Récoltés commercialisés



D'après Mémento Agreste 2021

Une filière source d'emplois

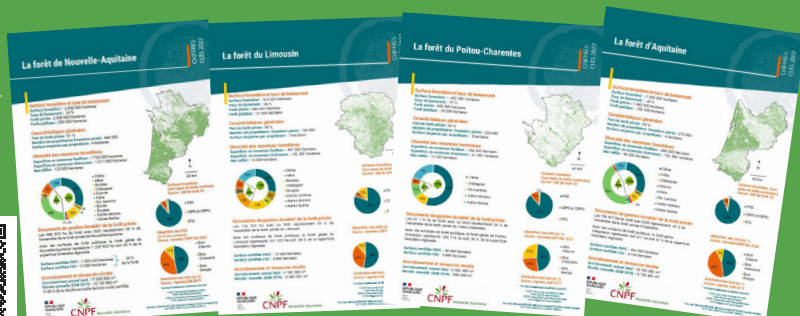
De l'amont (sylviculture et exploitation) à l'aval (produits finis et commercialisation), la filière forêt-bois joue un rôle essentiel pour l'économie et l'emploi local. À l'échelle de la région, ce sont 7 782 établissements qui emploient 58 155 salariés.

Ludivine PAGE
Ingénieure forestière CNPF

En savoir plus ?

Des fiches synthétiques reprenant les données forestières de Nouvelle-Aquitaine et des 3 ex-régions sont disponibles sur notre site Internet.

Découvrir les fiches



Développer la sylviculture à couvert continu

Le CNPF Nouvelle-Aquitaine a pour ambition de mieux faire connaître la sylviculture à couvert continu.

Dans la lignée d'un premier projet conduit entre 2012 et 2016 dans l'ex-région Limousin, le CNPF Nouvelle-Aquitaine a répondu à l'appel à projets « *Nature et Transitions* », lancé par la Région Nouvelle-Aquitaine et soutenu par la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF). Ce programme se déroulera sur l'ensemble du territoire néo-aquitain de 2022 à 2024.

Cette volonté traduit l'ambition du CNPF Nouvelle-Aquitaine de mieux faire connaître la diversité des modes de gestion forestière afin d'être en mesure de conseiller les propriétaires, de plus en plus nombreux à s'intéresser à cette sylviculture.

Qu'est-ce que la sylviculture à couvert continu ?

La sylviculture à couvert continu consiste avant tout à valoriser l'existant en s'appuyant au maximum sur les dynamiques naturelles et en maintenant un couvert forestier permanent. C'est une gestion « pied à pied » dans laquelle chaque arbre joue un rôle (semencier, éducateur, producteur, etc.). Sur une même parcelle, des arbres de différents diamètres, âges et hauteurs vont se côtoyer. L'objectif est de produire du bois de la meilleure qualité possible.

Pour appliquer cette gestion, le sylviculteur va régulièrement réaliser des coupes d'éclaircies appelées communément « coupes jardinatoires ». Ces opérations assurent une amélioration constante du peuplement existant. Elles ont pour objectif la récolte de faibles volumes de bois mais

plus souvent qu'en sylviculture dite régulière ». Ces prélèvements légers évitent la déstabilisation de la forêt et permettent l'apport d'une lumière diffuse qui entraînera une croissance régulière des arbres. Le renouvellement par régénération naturelle localisée est une conséquence bénéfique de ces éclaircies successives de faible intensité.

Ce traitement sylvicole réduit ainsi les investissements liés aux opérations de renouvellement mais n'exclut pas pour autant la plantation ou l'enrichissement lorsque le contexte l'exige. En revanche, elle nécessite davantage de frais de gestion (inventaire, marquage, etc.) De plus, le sylviculteur doit être prêt à s'engager sur le long terme dans l'application de cet itinéraire sylvicole, en vue d'obtenir, à terme, un état d'équilibre. Néanmoins, si cette sylviculture implique la persistance de l'écosystème forestier dans le temps, il est toujours possible, en cas d'aléas, de revenir vers un traitement dit régulier.



Peuplement résineux
géré à couvert continu
Romain DAMIANI ©CNPF

Plusieurs journées de formation

Le CNPF Nouvelle-Aquitaine va proposer, cet automne, des journées de formations à destination des propriétaires afin de leur présenter la sylviculture à couvert continu et de les accompagner au maximum dans la démarche.

Actuellement, un partenariat avec le CETEF Limousin est en préparation et trois journées destinées aux propriétaires ont eu lieu dans le cadre d'une formation à la gestion forestière (FOGEFOR). Une douzaine de collègues de l'Office National des Forêts (ONF) ont été rencontrés lors de deux tournées d'échange technique qui devraient initier une collaboration. Enfin, une journée de formation des opérateurs est en cours d'élaboration.

En savoir plus ?

Une plaquette de présentation du projet est téléchargeable sur notre site Internet dans la rubrique « Gestion durable », puis « Itinéraires techniques ».

Découvrir
la plaquette





Arbre d'avenir marqué à la peinture dans une chênaie gérée en couvert continu
Romain DAMIANI ©CNPF

Le projet du CNPF

Ce projet a pour ambition d'assurer l'accompagnement des propriétaires intéressés par la sylviculture à couvert continu. Il est articulé autour de quatre axes de travail :

- 1-**Itinéraires** (installation de placettes référentes, actualisation du guide technique «sylviculture irrégulière»).
- 2-**Formation** à destination des propriétaires et professionnels : ETF¹, exploitant, GFP².
- 3-**Chantiers** (diagnostic, marquage pédagogique, surveillance de l'exploitation, données économiques).
- 4-**Communication** (article de presse, guide technique, flyer, vidéo, etc.).

Ces différentes phases permettront aux équipes du CNPF de démontrer par l'expérience, et de manière la plus objective possible, les avantages comme les inconvénients du couvert continu selon le contexte dans lequel il est appliqué (essences, stations, etc.).

Ainsi, le projet aspire à répondre aux interrogations qui entourent cette méthode de gestion en se basant sur les données obtenues. Par exemple, les forestiers ont démontré l'adaptabilité de cette pratique à

certaines essences, en mélange ou non (sapin pectiné, hêtre, douglas, chênes), tandis que des réserves sont encore émises concernant certaines essences héliophiles (exigeant la pleine lumière) comme par exemple le Pin maritime.

Un projet d'ores et déjà dynamique

Le projet de développement de la sylviculture irrégulière est opérationnel depuis octobre 2022. Deux chargés de mission s'appuient sur les connaissances et l'expérience de leurs collègues techniciens de secteur et ingénieurs.

Ils travaillent également régulièrement avec les professionnels (coopératives, gestionnaires forestiers indépendants, et experts forestiers) et associations de propriétaires (CETEF³, GDF⁴, etc.). En effet, un autre objectif du programme est de croiser les expériences de l'ensemble des acteurs, afin de créer une culture commune sur cette thématique.

Le premier comité de pilotage, en février dernier, a réuni une trentaine de participants. Le projet compte plus d'une centaine d'hectares de chantiers expérimentaux référencés et plusieurs dizaines de propriétaires sensibilisés à cette méthode de gestion.

Un regroupement d'acteurs

Afin de réunir les différents acteurs du territoire autour du projet, plusieurs groupes de travail ont été mis en place :

- guide technique,
- inventaire,
- observatoire économique,
- communication.

Ils ont pour objectif le partage de connaissances et l'amélioration de l'accompagnement des propriétaires.

Les premières réunions ont eu lieu au mois de juin.

Vous êtes propriétaire ou professionnel, vous vous intéressez à cette sylviculture et vous aimeriez avoir un conseil, un appui ou bien savoir comment l'appliquer chez vous ? N'hésitez plus, contactez :

Territoire Aquitain :

Adrien PENY

e-mail : adrien.peny@cnpf.fr

Tél. : 06 07 85 99 74

Territoire Limousin/Poitou-Charentes :

Sébastien DALLE

e-mail : sebastien.dalle@cnpf.fr

Tél. : 06 58 86 17 29

Adrien PENY et Sébastien DALLE

Techniciens «Sylviculture à couvert continu» CNPF

- 1. ETF : Entrepreneur de Travaux Forestiers
- 2. GFP : Gestionnaire Forestier Professionnel
- 3. CETEF : Centre d'Étude Technique Expérimental et Forestier
- 4. GDF : Groupement de Développement Forestier

Produire du bois à proximité des cours d'eau

Retour sur le webinaire «Production forestière et cours d'eau» organisé en collaboration avec le réseau des techniciens et médiateurs de rivières, le Centre Permanent de l'Initiative à l'Environnement et le CNPF.

Le réseau des techniciens et médiateurs de rivières, animé par le CPIE Val de Gartempe, a organisé, le 11 mai 2023, en partenariat avec le CNPF, un webinaire sur la production forestière et les cours d'eau.

Après une présentation générale des bases de la sylviculture et de l'importance des vallées alluviales pour la production forestière par Fabienne BENEST, cet évènement d'une durée de deux heures trente abordait différents exemples de prise en compte des enjeux spécifiques aux cours d'eau dans la gestion forestière de production.

Les présentations, à l'origine à destination d'un public de collectivités territoriales, associaient autour du CNPF plusieurs intervenants issus de parcs naturels régionaux ou de syndicats mixtes liés à la gestion des eaux. Lors du premier exposé, Alain ROUSSET, technicien au CNPF Nouvelle-Aquitaine, présentait le cahier des charges populi-environnemental mis en place dans le cadre du SAGE Boutonne et établi en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire. Ce cahier des charges a été approuvé

par la Commission locale de l'eau du SAGE et les structures présentes sur le terrain assurent la bonne application de ses préconisations.

Le projet « du peuplier pour l'avenir », présenté par Léa BOUBET, chargée de communication au CNPF Centre Val de Loire, a concerné la vallée de la Loire, classée au patrimoine mondial de l'UNESCO. Cette démarche a cherché à améliorer la prise en compte du paysage en populiculture tout en poursuivant des actions concrètes pour l'accroissement de la ressource en peuplier de ce secteur.

Laure DANGLA du PNR Périgord Limousin a expliqué l'impact de la réglementation concernant les cours d'eau sur l'organisation des chantiers d'exploitation forestière et les mesures mises en place par le PNR pour favoriser les bonnes pratiques. Des exemples de matériels de franchissement temporaires de cours d'eau ont été présentés.

Enfin, Alain ROUSSET du CNPF NA et Léa MOREAU du PNR Marais Poitevin ont fait part de la démarche conduite en partenariat avec la Société forestière de la Caisse des dépôts et la Société Joubert Valter Peupliers pour restaurer

la culture du peuplier sur le territoire du PNR tout en prenant en compte les enjeux environnementaux.

Ce webinaire est visionnable à l'adresse suivante : <https://youtu.be/UlrySfwjwKU>

ou en scannant
ce QR code



Fabienne BENEST
Directrice adjointe Poitou-Charentes CNPF

Et aussi !



Le projet européen CERES

Le projet CERES «Connectivité des écosystèmes forestiers et rivulaires de l'espace Sudoe» mis en place en ex-Poitou-Charentes, s'est clos début 2023. Ce projet avait pour objectif de mettre en oeuvre des actions permettant le maintien et l'amélioration des continuités écologiques entre les forêts et les cours d'eau.

Après 3 années, le bilan est positif et a permis d'améliorer la biodiversité et les fonctions écologiques de quelques milieux naturels. Pour satisfaire leurs besoins vitaux, les espèces végétales et animales doivent disposer d'habitats naturels de qualité et interconnectés, notamment le vison d'Europe, espèce très menacée encore présente à proximité immédiate de différents cours d'eau en Charente.

Cette action a été co-financée par l'Union Européenne dans le cadre des Fonds «INTERREG».



Peupleraie en Marais poitevin
Eric Paillassa ©CNPF

Suivi des populations de Fadet des laïches

Le CNPF Nouvelle-Aquitaine souhaite améliorer les connaissances sur la présence et sur l'écologie du papillon au sein des parcelles de pin maritime, en forêt privée, dans les Landes de Gascogne.

Dans le cadre du Plan National d'Action (PNA) en faveur des papillons de jour, le CNPF Nouvelle-Aquitaine a signé un partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) Nouvelle-Aquitaine.

Cette association contribue à préserver les espaces naturels et les paysages remarquables de notre région. Elle met en oeuvre des programmes de conservation de la biodiversité et d'assistance technique auprès de multiples partenaires.

Le Plan National d'Action

C'est un programme pour lequel le CEN est en charge de la déclinaison régionale.

Celle-ci a été élaborée pour la période 2021-2030. Elle intègre 44 espèces de papillons de jour jugées prioritaires au sein de la région, dont 12 font partie de la liste prioritaire du plan national.

Le CNPF Nouvelle-Aquitaine est membre du comité technique de ce programme. C'est dans le cadre de l'axe d'amélioration des connaissances (un des quatre grands axes de cette stratégie) que ce projet, porté par les deux structures, a vu le jour.

L'objectif du partenariat

La connaissance sur l'évolution des populations de Fadet des laïches dans ses habitats de reproduction est bien développée. Cependant, elle reste faible dans les parcelles de production de pin maritime, en forêt privée.

Tout l'enjeu de cette collaboration est d'évaluer les effets de la gestion sylvicole sur les dynamiques de population. Ce partenariat va permettre d'améliorer les connaissances sur la présence et sur l'écologie du papillon au sein des parcelles de production sylvicoles, en forêt privée, dans les Landes de Gascogne.

Cela permettra également de mieux appréhender les itinéraires ou opérations sylvicoles propices au maintien des populations de Fadet des laïches.

La mise en place du protocole

Le protocole qui se déroulera tout au long de la période de vol du Fadet des laïches (fin mai à mi-juillet) a pour objectifs principaux :

- Évaluer l'évolution sur plusieurs années des effectifs de Fadet des laïches au sein des parcelles de pin maritime, en forêt privée,
- Corréler les pratiques sylvicoles (éclaircie, entretien, plantation, etc.) avec des évolutions d'effectifs observées.

Luc-Olivier DELEBECQUE
Ingénieur Environnement CNPF

ZOOM



Le Fadet des laïches *Coenonympha oedippus*

Le Fadet des laïches est l'une des 12 espèces prioritaires du Plan National d'Action en faveur des papillons de jour. L'espèce est protégée en France et considérée comme quasi-menacée. Depuis 1980, ce papillon a disparu de 40 % du territoire dans lequel il était connu. Les landes humides, les abords de fossés mais aussi les bords de pistes ou pare-feux constituent des habitats essentiels pour l'espèce dès lors que la molinie bleue y prospère.

Le Fadet des laïches est inféodé à cette espèce végétale caractéristique des Landes de Gascogne. La femelle papillon pond ses oeufs sur la molinie, dont les chenilles se nourrissent. En Nouvelle-Aquitaine et particulièrement au sein du massif des Landes de Gascogne, les populations de Fadet des laïches ont la particularité d'utiliser également les parcelles de production de pin maritime.



Fadet des laïches femelle sur molinie bleue
Ludivine PAGE ©CNPF

Un constat déjà visible : le changement climatique en forêt

La question du changement climatique préoccupe, cette réalité marque certains territoires en France avec des dépérissements forestiers observables.

Depuis 1950, le climat de la région s'est réchauffé d'environ 1,4 °C sur la moyenne annuelle (*données Météo France*). On observe également une baisse relative des précipitations au cours des dix dernières années, mais cette période est trop brève pour indiquer une tendance établie.

Les vulnérabilités de notre région

Avec la tendance globale d'évolution des températures, de la récurrence des sécheresses mais aussi de nombreux aléas ponctuels (canicules, tempêtes, grêle, incendies, etc.), certains territoires de Nouvelle-Aquitaine ont été identifiés comme plus vulnérables que d'autres. Ceci s'explique par des conditions pédoclimatiques très variées et par la présence de certaines essences plus sensibles aux évolutions évoquées. Les facteurs d'exposition aux risques sont différents selon les territoires.

Les conséquences sur les peuplements forestiers

Les évolutions de la concentration atmosphérique des gaz à effet de serre responsables du changement climatique ont des effets multiples sur les écosystèmes forestiers. Dans un premier temps, la productivité des forêts a augmenté car il y a eu un accroissement du rendement de la photosynthèse. Dans un second temps, depuis les années 2000, des facteurs limitants de croissance des arbres sont apparus: déficit hydrique estival, nouveaux pathogènes. Ils ont fait baisser la productivité globale des forêts et parfois entraîné

des dépérissements sur certaines essences. La diminution des précipitations estivales couplée à une hausse des températures peut occasionner un stress hydrique sur les peuplements forestiers. Les canicules ont pour conséquence le blocage de la transpiration lié à la fermeture des stomates. Les mécanismes de refroidissement naturel de la surface des feuilles ne sont alors plus assurés. Pour affronter les changements, les peuplements peuvent s'adapter ou migrer mais pour que les écosystèmes subsistent, la vitesse des évolutions climatiques doit être compatible avec la capacité de déplacement des espèces. Or en plaine et dans une moindre mesure en montagne, les évolutions du climat sont trop rapides et ne permettent pas aux espèces de s'adapter aux températures.

Quelles sont les adaptations à la gestion forestière ?

Les connaissances sont encore fragmentaires et les incertitudes grandes et variées. Malgré tout, la réflexion est en marche et les expérimentations ou les simulations mises en place contribuent à orienter les décisions. Le propriétaire doit gérer plusieurs risques combinés qui ont parfois des solutions de gestion antagonistes. L'un des principes de base est d'intégrer l'incertitude de manière durable et dans toute réflexion sur l'adaptation de la gestion. Il n'existe pas de solution unique répondant à tous les risques et aux situations contrastées rencontrées en Nouvelle-Aquitaine. Plusieurs ensembles de recommandations peuvent être identifiés dans la littérature et

éclairer les décisions du gestionnaire forestier. Elles consistent notamment à diversifier les modes de gestion et établir des priorités en fonction des risques les plus prégnants sur chaque territoire.

Le CNPF NA a publié une brochure sur cette thématique. Elle est accessible en téléchargement sur notre site Internet, rubrique : «Le changement climatique».

Consulter
la brochure



Julie PARGADE
Ingénieure forestière CNPF
Correspondante nationale changement climatique

Incendies



Le pire serait de ne rien faire !

Les feux majeurs de 2022 (35 000 ha de forêts brûlées) nous rappellent l'importance du risque incendie.

Le changement climatique intensifie ce risque. Débroussailler son terrain et les abords de son habitation, c'est réduire cette menace, vous limitez la propagation du feu, et facilitez l'intervention des sapeurs-pompiers. C'est aussi la meilleure des protections pour vous et vos biens. C'est pour cette raison qu'il s'agit d'une obligation légale (OLD).

Pour savoir si vous êtes concerné, contactez votre mairie, votre préfecture ou rendez-vous sur le site feux-foret.gouv.fr où vous trouverez toutes les informations utiles.

Les vergers à graines : une plus-value importante

Depuis une soixantaine d'années, les forestiers ont cherché, avec constance, à conserver la supériorité génétique des meilleurs sujets observés en forêt pour notamment améliorer la qualité génétique des plants de nos principales essences forestières de reboisement (en maintenant toujours une variabilité génétique suffisante pour éviter les situations de consanguinité). Le maintien d'une grande diversité permet aussi de les utiliser avec succès dans des conditions de sol et de climat plus variées.

Quels sont les critères de sélection ?

Les variétés sélectionnées l'ont été sur des différents critères : vigueur (juvénile), meilleure forme (de la bille de pied et de la branchaison à l'âge adulte) et résistance au froid hivernal intense (des températures négatives de -20 °C ayant été observées, en 1956, y compris en situation landaise). Ce matériel forestier de reproduction (MFR) est facile à identifier chez les pépiniéristes puisqu'il conserve les 2 initiales de Vigueur et de Forme suivies d'un chiffre indiquant le niveau de sélection : 1 pour une première sélection, 2 pour la suivante, etc.

Quels en sont les principaux gains pour le pin maritime ?

Dès les années 2000, le gain attendu pour des plants de pin maritime VF 2 était de 30 % sur la rectitude basale avec une bonne qualité d'ancrage et une augmentation de 30 % en volume. C'est aussi à cette période que la productivité des meilleurs peuplements de pin maritime a franchi le cap des 10 m³/ha/an.

Aujourd'hui, en 2023, les plants de pin maritime disponibles correspondent le plus souvent à des variétés VF 3 et bientôt VF 4 (donc encore plus performantes). Ces dernières intègrent deux critères supplémentaires : la qualité de la branchaison et celle du bois produit.

Très adaptés également au «triangle landais», il existe des hybrides «Landes X Corse» de deuxième et troisième génération au pedigree génétique intéressant, notamment en termes de rectitude. Ils portent l'appellation simplifiée LC 2 ou LC 3. Enfin, de manière expérimentale pour l'instant, les croisements «Landes X Portugal» et «Landes X Maroc» ont vocation à être testés pour évaluer leur production en climat plus chaud et sec (maintenant probable du fait de l'accélération du réchauffement climatique).

Avec les variétés génétiques améliorées, le sylviculteur dispose, pour cette essence, de possibilités d'essayer et de comparer leur comportement in situ. En même temps, il améliore la valeur et la diversité génétique de ses peuplements tout en préparant mieux sa forêt aux conditions de demain.

Jean-Paul GAYOT,
Technicien forestier CNPF



Plant de pin maritime
Anne GENEIX ©CNPF

SYLV'VALOR

Le 27 avril a eu lieu le deuxième atelier du living lab sur la forêt domaniale de Carcans (33) (projet Sylv'valor). En partenariat avec l'ONF, actuellement en train de réviser l'aménagement de cette forêt de 2 600 ha, nous avons mis en place une concertation pour réunir l'ensemble des acteurs socio-économiques locaux.

L'objectif est de prendre en compte les attentes de chacun et d'essayer de concilier au mieux les enjeux d'accueil du public, de production de bois et de protection des milieux et de la biodiversité.

LA MÉTÉO DES FORÊTS



Météo-France diffuse jusqu'au mois d'octobre, un bulletin quotidien pour indiquer le niveau de danger de feux de forêt en France. La carte présente 4 niveaux de vigilance et détaille la situation par département :

vert : risque faible,

jaune : risque modéré,

orange : risque élevé,

rouge : risque très élevé.

L'information est disponible sur le site meteofrance.com ainsi que sur l'application mobile :

<https://meteofrance.com/>

ATTENTION AUX TIQUES



Lors d'une promenade dans la nature, des tiques peuvent s'accrocher à votre peau et, si elles sont infectées par la bactérie *Borrelia*, vous transmettre la maladie de Lyme. Il est important de retirer les tiques au plus vite pour éviter ce risque. Si un érythème migrant apparaît à l'endroit de la piqûre dans les jours suivants, consultez un médecin.

Il est aussi conseillé de faire un signalement sur l'application ou le site web CITIQUE (programme de recherche participative) :

<https://www.citique.fr/>

Nos prochaines réunions de vulgarisation



15 Septembre :

Travail du sol et fertilisation (40)

24 Septembre :

40 ans du GDF des Deux-Sèvres (79)

29 septembre :

Changement climatique et essences de reboisement (19)

Septembre :

Les forestiers devant le changement climatique, quels outils à disposition ? (19)

21 octobre :

Les aménités en forêt (19)

Automne :

Les aides forestières (à définir)

Octobre :

Le sol : capital du forestier (87)

Octobre ou Novembre :

Démonstration de matériel forestier (à définir)

10 Novembre :

Eclaircie des peuplements feuillus (87)

Novembre :

Utilisation d'un marteloscope (87)

Retrouvez toutes nos réunions forestières dans la rubrique «Agenda» de notre site Internet.

Voir l'agenda



Abonnez-vous à notre Newsletter



Le CNPF Nouvelle-Aquitaine publie 4 fois par an, «La feuille de Nouvelle-Aquitaine». Il s'agit d'une lettre d'informations électronique vous présentant les dernières actualités de votre CNPF. Vous pouvez vous y abonner gratuitement en suivant ce lien : <https://www.cnpf.fr/newsletter>

BREVES

Rappel pour les CBPS

La Loi du 22 août 2021 a pérennisé les Codes de Bonnes Pratiques Sylvicoles en renforçant leur contenu. Ainsi, depuis, les CBPS doivent obligatoirement comporter un programme de coupes et travaux. Pour les CBPS déposés avant cette date et qui ne respectaient pas cette obligation, la loi avait fixé un délai de 2 ans pour les mettre en conformité. Ce délai se termine le 24 août 2023. Vous pouvez encore compléter votre CBPS pour continuer à bénéficier de la présomption de gestion durable.

Projet SPNA diffusion

La Sylviculture de Précision en Nouvelle-Aquitaine (SPNA) est un principe qui vise la gestion durable des forêts via le développement d'outils technologiques innovants. Elle permet aux propriétaires et gestionnaires la prise en compte de la complexité, des conditions socio-économiques et environnementales locales et les évolutions attendues du changement climatique, de leurs forêts.

Afin de valoriser les résultats obtenus, un nouveau projet SPNA diffusion a été mis en place. Son objectif est d'analyser les données recueillies lors des années d'expérimentation et de publier une série de fiches essences reprenant les informations. La première fiche concernant le chêne rouge est bientôt disponible sur notre site Internet.

La revue Forêt & Innovation n°1 met en avant ce principe de gestion. Vous pouvez le consulter sur le site :

<https://www.foretpriveefrancaise.com/>

Hommages à deux de nos collègues

Nous souhaitons rendre hommage à **Laurence JOUANISSON**, gestionnaire spécialisée dans les documents de gestion durable au CNPF Nouvelle-Aquitaine (antenne de Limoges). Depuis 33 ans, elle était appréciée de tous ses collègues et par de nombreux propriétaires et professionnels pour son professionnalisme et sa bonne humeur constante.

Nous rendons également hommage à **Henri HUSSON**, directeur adjoint depuis 36 ans, au CRPF Aquitaine dans un premier temps puis au CNPF Nouvelle-Aquitaine après la fusion des régions. Engagé, il a bâti des projets sur de nombreux sujets, jetant des ponts entre monde forestier et monde économique, toujours curieux des autres et nourrissant une nouvelle idée à la minute. Insatiable défricheur et dénicheur de partenaires de bonne volonté, pour soutenir la forêt sous tous ses aspects.

Le CNPF Nouvelle-Aquitaine adresse ses plus sincères condoléances à leurs familles et à leurs proches.



Mentions légales :

Publié par : Centre National de la Propriété Forestière Nouvelle-Aquitaine

6, parvis des Chartrons - CS 41255

33075 BORDEAUX Cedex

Tél. : 05 56 01 54 70

e-mail : <https://nouvelle-aquitaine.cnpf.fr>

Directeur de la publication : Stéphane LATOUR

Rédaction et mise en page : Ludivine PAGE

Abonnement gratuit sur demande.

Dépôt légal : le jour de la publication - N° ISSN : 2650-5673

Accéder directement
à notre site Internet



à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain